

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1660

5 juillet 2008

SOMMAIRE

Abilia S.A.	79656	Hairkiller Europe Holding S.A.	79671
Advantage Participation S.A.	79656	Hairkiller Europe S.à r.l.	79672
Agapante S.A.	79655	Hairkiller Europe S.à r.l.	79673
Amarilli Finance S.A.	79650	Hardarson & Reilley S.N.C.	79674
A.P. International S.A.	79657	Iapetos S.à r.l.	79668
Audere S.A.	79655	International Trade Holding Company S.A.	79636
Banaudi International Holding S.A.	79673	Karluv Finance S.A.	79650
Bank of China Limited, succursale de Lu- xembourg	79670	Klymene S.à r.l.	79666
Bank of China (Luxembourg) S.A.	79669	LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l.	79675
BB Investissement S.A.	79669	Merrill Lynch German Hotel Investment S.à r.l.	79670
Berry International S.A.	79651	MESA Consulting S.à r.l.	79672
Building The Future S.A.	79651	NGI	79668
Café Corinne Longo S.à r.l.	79636	Nordenergie S.A.	79638
Callander Managers S.A.	79634	Novaprint S.A.	79665
Cartinia Investissements S.A.	79644	Novaprint S.A.	79667
Cattaro Investments S.A.	79644	Oelschläger Properties International Inc.	79668
Cemarlux S.A.	79649	Olan Finance S.à r.l.	79665
Chinaflower S.A.	79649	Pamplona PE Topco 4 S.à r.l.	79656
Cleveland S.A.	79659	Prometheus Holding (Luxco) S.à r.l.	79669
db PrivatMandat Comfort	79637	PTC Finance S.à r.l.	79674
Degroof Alternative	79636	Recherche et Action pour le Développe- ment Social pour les Pays Pauvres	79663
Delarue S.A.	79637	Résidences LES CHARMES Sàrl	79671
Dexis Holding	79635	R & K S. à r.l.	79673
Erreuno S.A.	79638	Rodabelvue S.A.	79675
Errevi S.A.	79658	Tabe Holding S.A.	79671
Ethos Soparfi S.A.	79658	Teknon Investments S.A.	79660
Eurasia Development S.A.	79657	True Show Group S.A.	79672
Euro Decor S.à r.l.	79666	Vertlion S.A.	79635
Euroeastern S.A.	79643	Weldimo Luxemburg S.à r.l.	79671
Europa Cobalt S.à r.l.	79658	X Nihilo S.A.	79652
FI Financial Management S.A.	79634		
France Invest S.A.	79659		
General Technologies Investments	79645		
Good Media Investment Holdings Sàrl ...	79661		

FI Financial Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.888.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 juin 2008*

Les démissions de Messieurs Lorenzo GIANELLO, Vincenzo MONTANO et Robert REGGIORI de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur PICCO Edoardo Carlo, administrateur de sociétés, né le 17.05.1961 à Vercelli (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Monsieur HUBERT Thierry, dirigeant, né le 06.06 1962, à Etterbeek (Belgique), résidant au 135, avenue des Dames Blanches, B-1150 Bruxelles (Belgique), et Monsieur VAN BALEN Michael, dirigeant, né le 15.09.1959 à Den Haag (Pays-Bas), résidant au 25, Via delle Fontanelle, I-50014 Fiesole (Italie), sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période de deux ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

FI FINANCIAL MANAGEMENT S.A.

Edoardo Carlo PICCO

Administrateur

Référence de publication: 2008077008/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Callander Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.949.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2008

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Conseil d'Administration:

Messieurs John R. WHITMORE, Président, (résidant professionnellement à 7501 Wisconsin Avenue, BETHESDA, Maryland 20814)

Pierre AHLBORN, (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Marc CELLIER, (résidant professionnellement à 45 Queen Anne Street, LONDON, W1G 9JF Grande-Bretagne)

Robert RECKINGER, (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Fernand REINERS, (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Nico THILL, (résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Peter M. WELBER, (résidant professionnellement à 7501 Wisconsin Avenue, BETHESDA, Maryland 20814)

Madame Catherine de CHRISTEN, (résidant professionnellement à F-75008 PARIS, 22, rue de Marignan)

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE SA, (ayant son siège social à L-2220 LUXEMBOURG, 506, rue de Neudorf)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Investment Fund Services

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008079143/7/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Vertlion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 115.349.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077016/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05610. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Dexis Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 67.684.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, agissant au nom et pour le compte de la société anonyme de droit panaméen OMNIA S.A., avec siège à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, No 8, inscrite depuis le 26 décembre 1952 au «Registro Publico de Panama» à Panama, vol. 246, folio 462, No 56126, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 23 avril 2008 et qui restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, une société anonyme sous la dénomination de DEXIS HOLDING, au capital social actuel de six cent mille euros (600 000.-EUR), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, constituée en date du 11 décembre 1998 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 153 du 9 mars 1999;
- que cette société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B No 67 684;
- que la totalité des six cents (600) actions de la société anonyme DEXIS HOLDING ont été réunies entre les mains du mandant, la société anonyme OMNIA S.A., préqualifiée;
- que le mandant, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme DEXIS HOLDING et, dès lors, reprendre à son compte tous les actifs, passifs et engagements, même inconnus à l'heure actuelle, de la société dissoute;
- que, partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la société;
- que le mandant déclare en outre que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire, pour vérification, le registre d'actionnaires de la société dissoute qui a été immédiatement annulé par le notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société dissoute.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DAL ZOTTO, D'HUART.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 04 juin 2008, Relation: EAC/2008/7443. — Reçu douze euros EUR 12, -.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 05 juin 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008077323/207/41.

(080087804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Café Corinne Longo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 36, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 117.752.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 16 juin 2008.

Pour CAFE CORINNE LONGO SARL

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008077026/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

International Trade Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 131.464.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 août 2007 que:

- Monsieur Hamad Al-Tuwajri, administrateur, né à Koweït city (Koweït) le 21 août 1958 demeurant à Street No 1, Block 1, House 26, Al-Adalyah (Koweït) a été nommé Président du conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

- Monsieur Elias El-Chaer, administrateur, né à Tyr-Lebanon (Koweït), le 24 avril 1961, demeurant Lenesvej 15, St th, 8220 Braband, Arhus (Danemark) a été élu aux fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077084/317/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Degroof Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.782.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Pour Degroof Alternative

BANQUE BEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008077341/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05890. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Delarue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 85.000.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.
- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077087/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

db PrivatMandat Comfort, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 101.715.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. März 2008

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 zu erneuern.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderungen im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 31. Dezember 2007 wird Herr Alan Crutchett aus dem Verwaltungsrat ausscheiden. Ab dem 01. Januar 2008 gehört Herr Ernst Wilhelm Contzen dem Verwaltungsrat an.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat setzt sich ab dem 01. Januar 2008 wie folgt zusammen:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender)

(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Ernst Wilhelm Contzen

(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Klaus Martini

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Dorothee Wetzel

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Jochen Wiesbach

(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur Generalversammlung im Jahre 2012 verlängert.

DWS Investment S.A.

Dr. H. Rüth / M. Michaelis

Référence de publication: 2008079595/1352/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Erreuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 128.807.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077088/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Nordenergie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9087 Ettelbruck, Place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 139.347.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST notaire de résidence à Ettelbruck.

ONT COMPARU:

1.- La COMMUNE DE DIEKIRCH [matr. 0000 5112 052], ici représentée par son conseil échevinal, se composant de:

- a. Monsieur Jacques DAHM, professeur, demeurant à Diekirch;
- b. Monsieur Frank THILLEN, professeur, demeurant à Diekirch;
- c. Monsieur Paul BONERT, médecin, demeurant à Diekirch,

agissant, Monsieur Jacques DAHM en sa qualité de bourgmestre, Messieurs Frank THILLEN et Paul BONERT en leur qualité d'échevin de la Commune de Diekirch, pour laquelle ils stipulent et acceptent,

autorisée à passer le présent acte par arrêté grand-ducal du 15 février 2008; le présent acte restera soumis à l'approbation par le Conseil Communal de Diekirch et du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

2.- La COMMUNE D'ETTELBRUCK [matr. 0000 5112 087], ici représentée par son conseil échevinal, se composant de:

- a. Monsieur Jean-Paul SCHAAF, député, demeurant à Ettelbruck;
- b. Monsieur Claude HALSDORF, professeur en retraite, demeurant à Warken;
- c. Monsieur Marcel BURG, employé privé en retraite, demeurant à Warken,

agissant, Monsieur Jean-Paul SCHAAF en sa qualité de bourgmestre, Messieurs Claude HALSDORF et Marcel BURG en leur qualité d'échevin de la Commune d'Ettelbruck, pour laquelle ils stipulent et acceptent,

autorisée à passer le présent acte par arrêté grand-ducal du 15 février 2008; le présent acte restera soumis à l'approbation par le Conseil Communal d'Ettelbruck et du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

3.- La société anonyme COMPAGNIE GRAND-DUCALE D'ELECTRICITE DU LUXEMBOURG en abrégé CEGEDEL, société anonyme, (matr: 1928 22 00 026) ayant son siège social à Strassen, 2, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 4513, constituée suivant acte notarié en date du 27 mars 1928, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 23 du 12 avril 1928 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations page 32507 de l'année 2003,

ici représentée

- par Monsieur Romain BECKER, Directeur général - Membre du Comité de direction, demeurant à Strassen, et par Monsieur Nestor DIDELOT, Directeur - Membre du comité de direction, demeurant à Keispelt, nommés à ces fonctions suivant décision du conseil d'administration en date du 26 mars 2007 et pouvant engager valablement la société en vertu de l'article 28 des statuts;

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présents entre les comparants une société anonyme de droit luxembourgeois ayant pour dénomination sociale «NORDENERGIE S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Ettelbruck et pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 4. La société a pour objet

1° l'achat, la vente, la production ainsi que la commercialisation d'électricité et de toutes autres formes d'énergie, à l'intention de points de fourniture relevant de l'intérêt communal des Villes d'Ettelbruck et de Diekirch.

2° la fourniture de services et de conseils dans le domaine de l'énergie au sens du point 1°.

L'objet de la société pourra encore s'étendre à toutes activités apparentées aux activités qui précèdent, telles qu'elles découlent du progrès technique et technologique.

Elle pourra avoir toute participation directe ou indirecte dans toutes entreprises ayant un objet similaire.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières, et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet, et peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit social de la société est fixé à 300.000.- euros (EUR trois cent mille) représenté par trois mille (3000) actions d'une valeur nominale de 100.- euros (EUR cent) chacune. Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6.

a) Un actionnaire ne peut céder tout ou partie de ses actions à un tiers sans les avoir préalablement offertes aux autres actionnaires.

b) L'actionnaire qui décide de céder tout ou partie de ses actions informe le conseil d'administration de toutes les conditions de la cession projetée, notamment l'identité du candidat cessionnaire et le prix offert pour cette cession. Le conseil d'administration transmet cette offre dans les quinze jours aux autres actionnaires. Dans le mois de cette notification par le conseil d'administration, les autres actionnaires peuvent exercer un droit de préemption au prorata des actions qu'il possède dans la société. Le droit de préemption dont certains actionnaires ne feraient pas usage, accroît d'autant le droit de préemption des actionnaires qui en font usage, toujours au prorata des actions dont ils sont déjà propriétaires.

L'exercice du droit de préemption doit s'exercer sur la totalité des actions proposées par le cédant.

En cas de silence d'un actionnaire, il est censé refuser l'offre.

c) En cas d'exercice du droit de préemption, les actions sont acquises au prix offert par le tiers, ou à défaut, au prix convenu par les actionnaires, prix qui, dans les deux cas, ne peut être inférieur à la valeur du marché définie comme étant celle déterminée selon la méthode retenue lors de la création de la société et en prenant en compte l'actif net comptable. En cas de contestation sur ce prix, il sera déterminé par un médiateur désigné de commun accord par les Parties ou, à défaut d'accord sur le médiateur, par le président du tribunal d'arrondissement sur requête de la partie la plus diligente.

d) L'actionnaire qui se porte acquéreur des actions d'un autre actionnaire, en application des alinéas précédents, en paie le prix dans un délai de trente jours à compter de la détermination du prix.

e) Les notifications faites en exécution du présent article sont faites par lettre recommandée avec accusé de réception à la poste, les délais commençant à courir à partir de la date d'expédition de la lettre, apposée sur le récépissé de la recommandation postale.

f) Par dérogation à ce qui précède, la cession par un actionnaire de tout ou partie de ses actions à une filiale du groupe détenue au moins à cinquante pour cent (50%) des droits de vote, n'est soumise à aucune disposition du présent article.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de six membres au moins nommés par l'assemblée générale et comportant un nombre égal de représentants de chacune des actionnaires actuels, choisis parmi les candidats présentés par elles.

La durée du mandat ne pourra dépasser un an et ledit mandat est en tout temps révocable par l'assemblée générale.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par le vice-président ou par un administrateur présent, désigné à cet effet.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quarante-huit heures avant la date fixée pour la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Le conseil d'administration se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés et marquent leur accord sur l'ordre du jour.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil d'administration seront prises à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télécopies, télégrammes et e-mails avec signature électronique légalement admise.

Un administrateur, ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations y afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a eu un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou valablement représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 9. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par trois administrateurs représentant chacun un des trois actionnaires.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par trois administrateurs représentant chacun un des trois actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et les révoquer en tout temps. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un comité de direction qui sera composé de trois membres désignés respectivement par chacun des fondateurs de la société.

Art. 12. Sans préjudice des délégations spéciales susceptibles d'être faites à des tierces personnes, vis-à-vis des tiers la société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux membres du comité de direction dont celle du président du comité de direction.

Art. 13. Le conseil d'administration désignera une personne habilitée à représenter la société en justice soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un réviseur d'entreprises, nommé par l'assemblée générale qui fixe ses émoluments et la durée de son mandat.

Assemblée Générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième jeudi du mois de mars à 11 heures du matin. Si ce jour est un jour férié l'assemblée sera reportée au jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation convenu entre les actionnaires.

Art. 17. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des bénéfices, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs, au réviseur d'entreprises et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Les procurations doivent être déposées ou envoyées au siège social deux jours francs au moins avant la date de l'assemblée.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 18. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 19. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Art. 20. Le président du conseil d'administration ou, en son absence, le vice-président qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée désignera parmi les personnes présentes ou représentées un ou deux scrutateurs et un secrétaire.

Art. 21. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs doivent être signés par le président du conseil d'administration et par au moins deux membres du comité de direction.

Art. 22. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier, sauf l'année de constitution, et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Chaque année au trente et un décembre, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe légale relative à l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra les comptes annuels de la société en même temps que son rapport ainsi que tous autres documents qui sont requis par la loi, au réviseur d'entreprises, qui, sur ce, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi seront déposés au siège de la société où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 25. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit. Sans préjudice de la dotation à la réserve légale, les actionnaires s'engagent à pratiquer une politique de distribution de dividende qui soit en adéquation avec les investissements et le développement de la société. Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale et pourra être distribué comme dividendes aux actionnaires.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Dispositions générales

Art. 27. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures sont applicables.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la présente société et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et libération

Le capital social est souscrit comme suit:

1. La COMMUNE DE DIEKIRCH, prédite,	1000 actions
2. La COMMUNE D'ETTELBRUCK, prédite,	1000 actions
3. CEGEDEL S.A., prénommée,	1000 actions
Total:	<u>3000 actions</u>

Toutes les actions souscrites par les souscripteurs sont entièrement libérées par des apports en nature consistant en la part fourniture d'électricité du réseau d'électricité des deux communes sur leur territoire communal respectif (selon les rapports du réviseur d'entreprises Marc MULLER ci-joints en annexe) évalués à deux cent mille euros (200.000.-€) et en espèces pour le montant de cent mille euros (100.000.-€), ladite somme se trouvant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Conclusions du réviseur d'entreprises

Les conclusions de deux rapports du réviseur d'entreprises relatives aux apports en nature se lisent comme suit:

a) Sur bases des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports de la partie des droits d'exploitation du réseau d'énergie électrique décrits dans les présentes. Les modes d'évaluation retenus sont justifiés dans les circonstances données.

Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisser à penser que la valeur globale de l'apport par l'administration communale d'Ettelbruck de EUR 100.000.- (cent mille euros) au capital social de la société Nordenergie S.A. ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté, le cas échéant, de la prime d'émission.

Fait à Luxembourg le 14 mars 2008.

Signé: Marc MULLER

Réviseur d'entreprises

b) Sur bases des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des apports de la partie des droits d'exploitation du réseau d'énergie électrique décrits dans les présentes. Les modes d'évaluation retenus sont justifiés dans les circonstances données.

Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisser à penser que la valeur globale de l'apport par l'administration communale de Diekirch de EUR 100.000.- (cent mille euros) au capital social de la société Nordenergie S.A. ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté, le cas échéant, de la prime d'émission.

Fait à Luxembourg le 14 mars 2008.

Signé: Marc MULLER

Réviseur d'entreprises

Une copie de ces deux rapports, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ deux mille cinq cents euros (2.500.-€)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Jean-Paul Schaaf, préqualifié, demeurant à L-9086 Ettelbruck, 2, rue des Vergers;
2. Monsieur Claude Halsdorf, préqualifié, demeurant à L-9019 Warken, 60c, route de Buerden;
3. Monsieur Louis Reiles, employé privé en retraite, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 24, rue Philippe Manternach;
4. Monsieur Serge Kaufmann, fonctionnaire communal, demeurant à L-5959 Itzig, 34b, rue de Hesperange;
5. Monsieur Jacques Joseph DAHM, préqualifié, demeurant à L-9208 Diekirch, 19, rue Jean l'Aveugle;
6. Monsieur Frank Thillen, préqualifié, demeurant à L-9244 Diekirch, 17, rue de l'Hôpital;

7. Monsieur François Marcel HAMEN, employé privé demeurant à L-9264 Diekirch, 12, rue Pierre Olinger;
8. Monsieur Georges Michels, fonctionnaire communal, demeurant à L-9373 Gilsdorf, 5, route du Broderbour;
9. Monsieur Nestor Didelot, employé privé, demeurant à L-8295 Keispelt, 110, rue de Kehlen;
10. Monsieur Eric Mauer, employé privé, demeurant à L-7209 Walferdange, 18, rue Grande Duchesse Charlotte;
11. Monsieur Carlo Polidori, employé privé, demeurant à L-3332 Fennange, 3, rue des Alouettes;
12. Monsieur Jean-Luc Santinelli, employé privé, demeurant à L-8132 Bridel, 12, rue F.C. Gerden;

Deuxième résolution

Sont nommés au comité de direction:

1. Monsieur Jean-Luc Santinelli, président.
2. Monsieur Serge Kaufmann, membre.
3. Monsieur Georges Michels, membre.

Troisième résolution

Est nommée réviseur d'entreprises la société à responsabilité limitée Fiduciaire Marc Muller S.à.r.l. ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année deux mille neuf.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-9002 Ettelbruck, Place de l'Hôtel de Ville.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'Hôtel de Ville, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DAHM, F. THILLEN, P. BONERT, J.-P. SCHAFF, C. HALSDORF, M. BURG, R. BECKER, N. DIDELOT, P. PROBST.

Le présent acte a été approuvé en date du 17 avril 2008 par le Conseil Communal d'Ettelbruck et par le Conseil Communal de Diekirch et en date du 5 juin 2008 par le Ministre de l'Intérieur.

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2008. DIE/2008/5423. - Reçu mille cinq cents euros. 0,5% EUR 1.500.-.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

POUR COPIE CONFORME aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 18 juin 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008078266/4917/278.

(080088893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Euroeastern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.389.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077089/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Cartinia Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.837.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077092/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Cattaro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.626.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077093/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

GTI S.A., General Technologies Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.066.

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GENERAL TECHNOLOGIES INVESTMENTS, en abrégé GTI S.A.», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée sous la dénomination «SETECO INTERNATIONAL S.A.» suivant acte notarié du 8 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 865 du 3 mai 2006, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 668 du 18 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giancarlo ANNUNZIATO, commercialista, demeurant professionnellement au 31, Via Treviso, I-00161 Rome.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 100.000.000 (cent millions d'euros), qui sera représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune

2. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

3. Modification des alinéas 3 et 5 de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 3.** Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros) qui le cas échéant sera représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros)."

" **Art. 5. alinéa 5.** En outre le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 mai 2013, à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration."

4. Démission de Monsieur Giancarlo ANNUNZIATO de ses fonctions d'administrateur de catégorie B et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

5. Suppression des catégories d'administrateurs existantes.

6. Modification subséquente des statuts de la société en supprimant le 3^{ème} alinéa de l'article 6 et en modifiant le 4^{ème} alinéa de l'article 7 qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. alinéa 4.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de Monsieur Danilo GIANNETTI, Président du Conseil d'administration, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

7. Refonte complète des statuts, suivant projet en annexe.

8. Renumerotation subséquente des articles des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) ci-annexé, décide d'augmenter le capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 100.000.000 (cent millions d'euros), qui sera représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée décide de fixer la date d'échéance du capital autorisé au 22 mai 2013.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les alinéas 3 et 5 de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 3.** Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros) qui le cas échéant sera représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros)."

" **Art. 5. alinéa 5.** En outre le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 22 mai 2013, à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration."

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Giancarlo ANNUNZIATO de son mandat d'administrateur de catégorie B et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer les catégories d'administrateurs existantes et de modifier en conséquence les statuts de la société en supprimant le 3^{ème} alinéa de l'article 6 et en modifiant le 4^{ème} alinéa de l'article 7 pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7. alinéa 4.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du Président du Conseil d'administration, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les renuméroter et de leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «GENERAL TECHNOLOGIES INVESTMENTS», en abrégé GTI S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités de développement, de promotion, de production industrielle et d'acquisitions dans le domaine des technologies en général

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.431.000 (trois millions quatre cent trente et un mille euros) représenté par 343.100 (trois cent quarante-trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 100.000.000 (cent millions d'euros) qui sera représenté par 10.000.000 (dix millions) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 mai 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

La participation aux réunions du conseil d'administration par visioconférence ou conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les administrateurs utilisant ce moyen de communication seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du Président du Conseil d'administration, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. ANNUNZIATO, S. BOULARD, R. M. TONELLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mai 2008, Relation: LAC/2008/20876. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008079012/211/224.

(080089604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Cemarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 62.936.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077094/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Chinaflower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.500.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077095/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Amarilli Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Karluv Finance S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 122.231.

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "KARLUV FINANCE S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 122.231, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en remplacement du notaire soussigné, le 27 novembre 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 105 à la date du 02 février 2007 et page 5020.

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification que celle adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date de ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la raison sociale de la société de "KARLUV FINANCE S.A.", en celle de "AMARILLI FINANCE S.A."

2.- Modification afférente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "AMARILLI FINANCE S.A."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la société de "KARLUV FINANCE S.A.", en celle de "AMARILLI FINANCE S.A."

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "AMARILLI FINANCE S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: NM.F. RIES-BONANI, B.D. KLAPP, R. SCHEIFER-GILLEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juin 2008. Relation: EAC/2008/7754. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008079390/239/62.

(080090655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

Building The Future S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.853.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077096/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Berry International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.301.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077097/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

X Nihilo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals.

R.C.S. Luxembourg B 139.412.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Marc GUBBINI, architecte, demeurant à L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Chapitre 1^{er} : Dénomination - siège social - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "X NIHILO S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Leudelange. A l'intérieur de la commune de Leudelange, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

En outre la société a pour objet l'achat, la vente, la location et la gestion de biens immobiliers et mobiliers pour ses besoins propres.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingts euros (EUR 80,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2: Administration - surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courrier ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courrier ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3: Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à dix (10) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4: Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5: Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Le comparant précité a souscrit la totalité des mille (1.000) actions créées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique Monsieur Marc GUBBINI, architecte, né le 3 novembre 1958 à Luxembourg, demeurant à L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals.

2. Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur René MORIS, conseil fiscal, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert.

3. Les mandats de l'administrateur et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4. L'adresse de la société est fixée à L-3376 Leudelange, 40, Domaine Op Hals.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: Marc GUBBINI, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2008, Relation: LAC/2008/20361. — Reçu à 0,50 %: quatre cents euros (€ 400,-).

Pr. Le Receveur Francis Sandt (signé): Franck Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 juin 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008080138/222/170.

(080091271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Audere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.085.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077098/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Agapante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.771.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077099/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04474. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Advantage Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.389.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077100/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Abilia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.603.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077101/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Pamplona PE Topco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.627.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Pour la Société

Pamplona PE Topco 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008077176/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05100. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

A.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 88.791.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077102/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Eurasia Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.045.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077103/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Ethos Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.129.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077104/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Errevi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.808.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077105/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Europa Cobalt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 67.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.731.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Pour la Société

EUROPA COBALT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008077177/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05878. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Cleveland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.965.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008077106/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

France Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 113.690.

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FRANCE INVEST S.A., avec siège social à L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.690, constituée suivant acte Martine SCHAEFFER de Remich en date du 12 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 766 du 14 avril 2006, modifiée suivant acte Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 23 mars 2007, publié au dit Mémorial C, numéro 1177 du 15 juin 2007, modifiée suivant acte Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 13 mars 2008, publié au dit Mémorial C, numéro 1051 du 29 avril 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Jacqueline BOULANGER, commerçante, demeurant à F-54680 Crusnes (France), 2, rue des Employés,

qui désigne comme secrétaire Monsieur André STEYER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Steve KRIER, agent d'assurance, demeurant à L-5716 Aspelt, 6, rue de l'Ecole.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Révocation du conseil d'administration.

- Nomination d'un administrateur unique.

- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 et modification de l'article 9 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer le conseil d'administration, à savoir:

- Rémy BOURAS, administrateur,
- François Louis Marie GUICHARD, administrateur,
- Jacqueline BOULANGER, administrateur et administrateur-délégué.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer administrateur unique, Madame Jacqueline BOULANGER, commerçante, demeurant à F-54680 Crusnes (France), 2, rue des Employés.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de mettre en conformité le premier alinéa de l'article 6 des statuts, ainsi que l'article 9, lesquels auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. premier alinéa.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme n'excédant pas six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale."

" **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: BOULANGER, STEYER, KRIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 juin 2008. Relation: REM/2008/713. — Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008077115/218/65.

(080087489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Teknon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 101.101.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 2007

Résolution

Le conseil d'administration décide de co-opter Mme Christelle Rétif, née à Saint-Germain en Laye le 13 décembre 1973 et demeurant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, en remplacement de Mr Manuel Frias, né à Lisbonne le 6 avril 1942 et demeurant à 20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, démissionnaire, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Teknon Investments S.A.
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008077434/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Good Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 114.048.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing professionally at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

The limited liability company MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl, having its registered office in 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.819,

duly represented by M^e Sonia BELLAMINE, avocat à la cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl is the sole member of the limited liability company GOOD MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl, having its registered office in 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register under number B 114.048, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3rd February 2006, published in the Mémorial C number 866 of May 5, 2006 amended by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated June 1st, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1894 dated October 9, 2006 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of GOOD MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member of the Company resolves to increase the corporate capital of the Company to the extent of twenty-three thousand three hundred and twenty-five euros (EUR 23,325), so as to as to bring it from its present amount of three million three hundred and fifty thousand seven hundred euros (EUR 3,350,700) represented by one hundred and thirty four thousand and twenty eight (134,028) units with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) to three million three hundred and seventy four thousand and twenty-five euros (EUR 3,374,025) by the issue of nine hundred and thirty three (933) new units with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) having the same rights and obligations as the existing units.

Subscription and Payment

The sole member has subscribed and paid in cash the amount mentioned hereafter:

Name of the Member	Additional Units	Total Units after subscription	Total Amount subscribed (EUR)
MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl	933	134,961	23,325
TOTAL	933	134,961	23,325

The nine hundred and thirty-three (933) new units of the Company have been entirely subscribed by the sole member and fully paid-up so that the amount of twenty-three thousand three hundred and twenty-five euros (EUR 23,325) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed by the presentation of a banking certificate.

Second resolution

The sole member of the Company resolves to amend Article 5, paragraph 1, of the Articles of Association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at EUR 3,374,025 (three million three hundred and seventy four thousand twenty-five euros) represented by 134,961 (one hundred and thirty-four thousand nine hundred and sixty-one) units having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, having all the same rights and obligations."

Third resolution

The sole member of the Company resolves to authorize any lawyer of the law firm Wildgen to amend the members' register of the Company as to reflect the above subscription.

Costs - Evaluation

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros.

The undersigned notary who speaks and understands English states that following a request of the appearing party, these presents are drafted first in English then in French. In the event of discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 113.819,

dûment représentée par Maître Sonia BELLAMINE, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un mandat sous seing privé.

Le mandat susmentionné, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Ladite société MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl est l'associée unique de la société à responsabilité limitée GOOD MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous la référence B 113.819, constituée par un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg le 3 février 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 866 le 5 mai 2006, modifié par un acte de Maître Jean SECKLER, prénommé, en date du 1^{er} juin 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C sous le numéro 1894, en date du 9 octobre 2006 (la "Société").

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa capacité d'associée unique de GOOD MEDIA INVESTMENT HOLDINGS Sàrl a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-trois mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 23.325), pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent cinquante mille sept cent euros (EUR 3.350.700) représenté par cent trente quatre mille vingt huit (134.028) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à trois millions trois cent soixante quatorze mille vingt cinq euros (EUR 3.374.025) par l'émission de neuf cent trente trois (933) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèce les montants ci-après indiqués:

Nom des Associés	Parts Sociales additionnelles	Total des Montant	
		Parts Sociales après souscription	Montant Social souscrit (EUR)
MEDIA INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l.	933	134.961	23.325
TOTAL	933	134.961	23.325

Les neuf cent trente-trois (933) nouvelles parts sociales de la Société ont été entièrement souscrites par les souscripteurs et entièrement libérées de sorte que le montant de vingt-trois mille trois cent cinquante euros (EUR 23.325) est à la disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant, par présentation d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des Statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 3.374.025 (trois millions trois cent soixante-quatorze mille vingt-cinq) représenté par 134.961 (cent trente-quatre mille neuf cent soixante et une) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ayant toute les mêmes droits et obligations."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat/ juriste de l'Etude Wildgen à modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ainsi que le changement de valeur nominale mentionnés ci-dessus.

Frais - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: BELLAMINE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2008. Relation GRE/2008/2381. - Reçu: Cent seize euros et soixante-trois cents (0,5%: 116,63 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008077117/231/122.

(080087537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

RADSPP, Recherche et Action pour le Développement Social pour les Pays Pauvres, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 20, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg F 7.640.

—
STATUTS

Les membres fondateurs:

Mme BALLERINI Nina, 20, rue du village, L-7473 Schoenfels; tél: 621 523 928. Profession: Employée privée, NATIONALITE: Anglaise

M. KEZIE Hézou, 30, rue Juckenfeld, L-6250 Scheidgen; tél.: 691 784 226. Profession: Footballeur, percussionniste (agent culturel); NATIONALITE: Togolaise

Mme BALLERINI Clare, 20, rue du Village, L-7473 Schoenfels; tél: Profession: employée privée, NATIONALITE: Anglaise

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de «RADSPP, Recherche et Action pour le Développement Social pour les Pays Pauvres», association sans but lucratif. Elle a son siège à 20, rue du Village, L-7473 Schoenfels.

Art. 2. L'association a pour objet:

- De faire des recherches pour la réalisation des activités de développement dans les pays pauvres;
- D'assurer la protection et la promotion des droits des enfants et des jeunes dans les pays pauvres;
- De promouvoir les activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg surtout sur le plan humanitaire dans les pays pauvres en Afrique et dans le Monde;
- D'accompagner les femmes dans l'alphabétisation et dans l'initiation des activités génératrices de revenus dans les pays sous développés comme le Togo;
- D'accompagner et de valoriser les personnes malades et affectées par le VIH/SIDA;
- De contribuer à l'action de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme en Afrique et dans le monde.

Art. 3. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 4. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 2 mois à compter du jour de l'échéance celui qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 5. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 6. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 7. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 50 euros. Tout supplément est accepté.

Art. 8. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

Art. 9. La convocation se fait au moins ... jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. Moyennant simple missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 10. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurants sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 11. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- Modification des statuts et règlement interne;
- Nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- Approbation des budgets et comptes;
- Dissolution de l'association.

Art. 12. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents.
- b) La décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents.
- c) Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 13. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste ou par email.

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 1 année par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que des membres actifs et autres membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 15. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 16. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 17. Il représente l'association dans les relations avec les tiers.

Art. 18. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des réviseurs de caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administration en exercice.

Art. 19. En cas de liquidation de l'association, les biens ont affectés à une œuvre de bienfaisance.

Art. 20. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 21. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Art. 23. L'a.s.b.l. RADS en Luxembourg dispose d'une annexe au Togo où elle mène ses actions d'aide sociales, d'accompagnement à l'alphabétisation et de formation depuis l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 15/02/2007 par les membres fondateurs.

Signature.

Référence de publication: 2008077963/9109/94.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07730. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Olan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.985.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P.3023, L-1030 Luxembourg

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008077166/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06400. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Novaprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.227.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2008 que:

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Charles KROMBACH, demeurant à L -1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines, né le 19.02.1942 à Luxembourg,

- Monsieur Armand LAMBERT, demeurant à L - 3738 Rumelange, 1, rue Emile Lux, né le 30.07.1954 à Luxembourg,

- Monsieur Max MEYER, demeurant à L - 8508 Redange, 36, rue de Reichlange, né le 04.07.1954 à Luxembourg,

- Monsieur Frank ARENDT, demeurant à L - 5898 Syren, 12, Wieweschgässel, né le 20.10.1967 à Luxembourg,

- Monsieur Claudio BRUNETTI, demeurant à L - 3761 Tetange, 40, rue Thomas Byrne, né le 16.12.1963 à Esch-Alzette, sont reconduits pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2008.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jürgen SIEGLE, demeurant à L-8077 Bertrange, 3, Impasse Quatre Saisons, né le 18.04.1974 à Schorndorf (Allemagne) comme administrateur pour la période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2008.

Les mandats des administrateurs-délégués:

- Monsieur Armand LAMBERT, demeurant à L-3738 Rumelange, 1, rue Emile Lux, né le 30.07.1954 à Luxembourg,

- Monsieur Max MEYER, demeurant à L-8508 Redange, 36, rue de Reichlange, né le 04.07.1954 à Luxembourg,

- Monsieur Claudio BRUNETTI, demeurant à L-3761 Tétange, 40, rue Thomas Byrne, né le 16.12.1963 à Esch-Alzette, sont reconduits pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2008.

L'Assemblée générale décide de donner mandat à la société PriceWaterHouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg N ° B 65.477 pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

NOVAPRINT S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008078437/4554/37.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Klymene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.131.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P.3023, L-1030 Luxembourg

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008077167/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06467. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Euro Decor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.558.

L'an deux mille huit, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Hanane BEN HAMOUDA, vendeuse, demeurant à L-8235 Mamer, 199, route de Kehlen, et,

2. Fahmi NIFER, commerçant, demeurant à L-8235 Mamer, 199, route de Kehlen,

propriétaires des cinq cents (500) parts sociales de EURO DECOR S.à r.l., avec siège social à L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.558, constituée suivant acte du notaire Paul FRIEDERS de Luxembourg en date du 25 février 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 668 du 7 juillet 2005. Ils constatent d'abord une cession de quatre-vingt-dix-neuf (99%) pour cent et non de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) en rectifiant l'erreur matérielle contenue dans l'écrit de cession soit quatre cent quatre-vingt-quinze (495) des parts sociales de Hanane BEN HAMOUDA, susdite, en date du 12 novembre 2007, enregistrée à Luxembourg-Sociétés, le 22 février 2008, référence: LSO-CN06098, à Fahmi NIFER, sudit.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Hanane BEN HAMOUDA, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés Hanane BEN HAMOUDA, et Fahmi NIFER, préqualifiés se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) Ils constatent le transfert du siège social de L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon, à L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare, suivant assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2007, enregistrée à Luxembourg-Sociétés, le 22 février 2008, référence: LSO-CN06099.

3) Suite à la résolution qui précède, ils décident de mettre en conformité le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

4) Ils décident de modifier l'objet social de société et par conséquent l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet le commerce et la restauration, le débit de boissons alcooliques et non alcooliques, la location de transport de minimum 3.5 tonnes, l'exploitation d'une entreprise de taxi, l'import et l'export, l'exploitation d'un garage mécanique, l'exploitation d'une agence de voyage, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

5) Suivant la cession de parts, les parts sont réparties comme suit:

1. Hanane BEN HAMOUDA, cinq	5
2. Fahmi NIFER, quatre cent quatre-vingt-quinze	495
Total: cinq cents parts sociales	500

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: BEN HAMOUDA, NIFER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 juin 2008. Relation: REM/2008/711. - Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008077116/218/55.

(080087512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Novaprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.227.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2007 que:

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Charles KROMBACH, demeurant à L-1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines, né le 19.02.1942 à Luxembourg,

- Monsieur Armand LAMBERT, demeurant à L-3738 Rumelange, 1, rue Emile Lux, né le 30.07.1954 à Luxembourg,

- Monsieur Max MEYER, demeurant à L-8508 Redange, 36, rue de Reichlange, né le 04.07.1954 à Luxembourg,

- Monsieur Frank ARENDT, demeurant à L-5898 Syren, 12, Wieweschgässel, né le 20.10.1967 à Luxembourg,

- Monsieur Claudio BRUNETTI, demeurant à L-3761 Tétange, 40, rue Thomas Byrne, né le 16.12.1963 à Esch-Alzette, sont reconduits pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2007.

Le mandat de Monsieur Christian DISTELDORFF, demeurant à L-5451 Stadtbredimus, 14, Knupp, né le 09.06.1962 à Luxembourg comme administrateur n'est pas renouvelé.

Les mandats des administrateurs-délégués:

- Monsieur Armand LAMBERT, demeurant à L-3738 Rumelange, 1, rue Emile Lux, né le 30.07.1954 à Luxembourg,

- Monsieur Max MEYER, demeurant à L-8508 Redange, 36, rue de Reichlange, né le 04.07.1954 à Luxembourg,

- Monsieur Claudio BRUNETTI, demeurant à L-3761 Tétange, 40, rue Thomas Byrne, né le 16.12.1963 à Esch-Alzette,

sont reconduits pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2007.

L'Assemblée générale décide de donner mandat à la société PriceWaterHouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg N ° B 65.477 pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

NOVAPRINT S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008078438/4554/36.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

NGI, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 64.060.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P.3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077168/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05818. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

lapetos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P.3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008077169/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05814. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Oelschläger Properties International Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.159.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2008

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 13 février 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine GUFFANTI et Monsieur Luc VERELST en remplacement de Monsieur Jean LAMBERT et Monsieur Patrice YANDE administrateurs sortants.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine GUFFANTI et M. Luc VERELST, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

L'Assemblée Générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST, administrateur
L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:
Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 06 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant
professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010

Extrait sincère et conforme
OELSCHLÄGER PROPERTIES INTERNATIONAL INC.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008077225/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05136. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080086933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Prometheus Holding (Luxco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.161.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias Hardt, B.P.3023, L-1030 Luxembourg
Un Mandataire
Signature

Référence de publication: 2008077171/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05812. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Bank of China (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.940.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jehan de Buchet
Compliance Officer

Référence de publication: 2008077173/2757/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07092. - Reçu 155,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

BB Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 85.965.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 mai 2008

Cinquième résolution

Les mandats des Administrateurs étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur Thierry FLEMING et Monsieur Guy HORNICK demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Sixième résolution

Le mandat du Commissaire étant arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Commissaire AUDIEX SA ayant son siège social 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BB INVESTISSEMENT SA, Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008077449/45/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Bank of China Limited, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.755.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jehan de Buchet

Compliance Officer

Référence de publication: 2008077175/2757/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07083. - Reçu 461,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Merrill Lynch German Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.788.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mai 2008

En date du 21 mai 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter Alexander RIEDEL de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Guy HARLES, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John Michael KATZ

- Monsieur Mark Stephen FENCHELLE

- Monsieur Michel RAFFOUL

- Monsieur Guy HARLES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

MERRILL LYNCH GERMAN HOTEL INVESTMENT S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008077447/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Hairkiller Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 112.402.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077179/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04133. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Weldimo Luxembourg S .à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 1, Schaffmill.
R.C.S. Luxembourg B 117.317.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077181/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04251. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Résidences LES CHARMES Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5823 Fentange, 19, Op der Sterz.
R.C.S. Luxembourg B 69.125.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077182/3581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06780. - Reçu 103,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080087337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Tabé Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 84.319.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 27 mai 2008

Résolution:

L'assemblée ratifie les cooptations de M. Sandro Capuzzo et de Mme Gabrielle Mingarelli, décidées par le conseil lors de ses réunions des 14 et 15 novembre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant l'approbation des comptes au 31 décembre 2008 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1959 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Virgilio Ranalli, employé privé, né le 16 avril 1970 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 1959 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008078909/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Hairkiller Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 112.400.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077183/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04139. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

MESA Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.900.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077184/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04143. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

True Show Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.048.

Extrait d'une dissolution de société du 6 juin 2008

Il résulte d'une dissolution de société, reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 6 juin 2008, concernant la société TRUE SHOW GROUP S.A. avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B70.048, que:

1) le capital social est fixé à 50.000,- USD (cinquante mille dollars) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de 100,- USD (cent dollars) chacune;

2) le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société TRUE SHOW GROUP S.A.;

3) le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

4) le comparant en sa qualité de liquidateur de la société TRUE SHOW GROUP S.A. déclare que tout le passif de la société TRUE SHOW GROUP S.A. est réglé ou sera réglé par l'actionnaire unique;

5) l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute;

6) la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) il y a lieu de procéder à la destruction des actions émises;

8) les livres et documents de la société TRUE SHOW GROUP S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Enregistré à Remich, le 11 juin 2008, Relation: REM/2008/766. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2008.

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008078965/218/30.

(080089594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Hairkiller Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 112.400.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077185/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04137. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

R & K S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 96.498.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008077187/5318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04131. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Banaudi International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 26.947.

Extrait des résolutions frises de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 28 juin 2007

- Les mandats d'Administrateur de

* Monsieur Raymond AUDI, Administrateur-délégué, P.O.Box 11-2560 Riad El-Solh Beyrouth 1107 2808 (LIBAN)

* Monsieur Marc Jean AUDI, directeur général adjoint, Banque Audi Plaza, demeurant à Bad Idriss, Beirut 2021 8102 Lebanon - P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, Beirut 1107 2808 (LIBAN)

* Monsieur Freddie Charles BAZ, conseiller du président, Banque Audi Plaza, demeurant à Bad Idriss, Beirut 2021 8102 Lebanon - P.O. Box: 11-2560 Riad El-Solh, Beirut 1107 2808 (LIBAN)

* Monsieur Samir Nicolas HANNA, administrateur de sociétés, P.O. Box 11-2560 Riad El-Solh Beyrouth 1107 2808 (LIBAN)

* Monsieur Said EL KHOURY, administrateur de sociétés, P.O. Box 61092, Amaroussion, 15110 Athènes (GRECE) sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- Le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Raymond AUDI est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Deloitte S.A., Société Anonyme, avec siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Le 28 juin 2007.

Certifié sincère et conforme
BANAUDI INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008079179/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

PTC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PTC FINANCE S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008077188/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04868. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Hardarson & Reilley S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.390.

Il a été constitué en date du 16 mai 2008, pour une durée illimitée, une société en nom collectif sous la raison sociale "Hardarson & Reilley SNC" entre les associés suivants:

1. Thomas Reilley, né le 9 mars 1972 à Alexandria, Virginie (Etats-Unis), de nationalité irlandaise, demeurant à 5 Savile Row, London W1S 3PD;et

2. Haukur Hardarson, né le 22 Novembre 1962 à Reykjavik (Islande), de nationalité islandaise, demeurant à Heimalind 7, Kopavogur, Islande IS 201;

Le siège social de la société est établi à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ainsi que toute autre forme de placement, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de tous titres, et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également accorder des garanties ou prêts ou tout autre concours aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé responsable indéfiniment ou de façon limitée de toutes dettes et engagements de sociétés en nom collectif ou d'entités similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, toutes opérations éventuellement utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou en rapport direct ou indirect avec ce dernier.

Le capital de la Société est fixé à mille euros (EUR 1.000) représenté par deux (2) Parts Sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500) chacune qui ont été souscrites comme suit:

1. Haukur Hardarson une part sociale	1
2. Thomas Reilley une part sociale	<u>1</u>
Total: deux parts sociales	2

Ont été nommés gérants pour une durée indéterminée:

Haukur Hardarson, préqualifié.

Thomas Reilley, préqualifié.

Les Gérants peuvent valablement engager la Société vis-à-vis des tiers. Pour des tâches spécifiques, les Gérants peuvent à tout moment sous-déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs agent(s) ad hoc, lesquels n'ont pas besoin d'être Associés de la Société.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Nicolas Goulet

Mandataire

Référence de publication: 2008079076/250/40.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05893. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080090113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Rodabelvue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.344.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2008

1. La démission des administrateurs, Madame Sylvie Theisen, Madame Adèle Di Iulio et Madame Caria Dos Santos Teixeira, ainsi que du commissaire aux comptes European Fiduciary of Luxembourg Sàrl (E.F.L. Sàrl) est acceptée.

2. Sont nommés en leur remplacement en tant qu'administrateurs: Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1 novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Monsieur Gianluca NINNO né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, la société Luxembourg Management Services Sàrl, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et en tant que Commissaire aux Comptes: la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101.

3. Les nouveaux administrateurs et le commissaire aux comptes sont élus à faire date pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2009.

4. Le siège social est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008076772/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.375.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second day of June,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lime Rock Partners V, L.P., exempted limited Partnership, with registered office at PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Maître Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as afore said, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société a responsabilité limitée which it declared to form:

Title I.- Object - denomination - registered office - duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II.- Capital - parts

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Title III.- Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and they shall be referred to as "A managers" and "B managers". The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager, both members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Title IV.- General meeting

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title V.- Financial year - profits - reserves

Art. 15. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31 of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31,2008.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts, whose date may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting, show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The appearing party, represented as stated here above, declares to have entirely subscribed and fully paid up the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.-€.

Resolutions of the sole partner

The prenamed sole partner, represented as here above stated, holder of all the shares, has immediately taken the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at three (3).
- 2) Is appointed A manager for an unlimited period:
 - Hamish Hector Lawrence ROSS, fund manager, born on March 24, 1952, in Chalfont Saint Peter, England, residing at Polruan, Arbeadie Avenue, Banchory, Kincardineshire, AB 31 4EL United Kingdom.
- 3) Are appointed B managers for an unlimited period:
 - Johan DEJANS, private employee, born on November 11,1966, in Aarschot, Belgium, professionally residing at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, and

- Erik VANDERKERKEN, private employee, born on January 27, 1964, in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, professionally residing at 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

4) The address of the corporation is fixed in L-1450 Luxembourg, 73, Cote d'Eich.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given names, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Lime Rock Partners V, L.P., une société des Iles Caymans, avec siège social à PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représentée par Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Objet - dénomination - siège social - durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi").

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobiliers ou mobiliers, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital - parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont suffisantes en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. ARTICLE 9.-

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et sont nommés «Gérants A» et «Gérants B». Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, tous les deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V.- Année comptable - profits - réserves

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{ers} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

2. Ces comptes intérimaires, la date desquelles ne doit pas excéder trois (3) semaines celle de la réunion du conseil applicable, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré avoir intégralement souscrit et entièrement libéré l'intégralité des parts sociales moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.900,- €.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, détenant l'intégralité des parts sociales, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

2) Est nommé Gérant A pour une durée indéterminée:

- Hamish Hector Lawrence ROSS, gérant de fortunes, né à Chalfont Saint Peter, Angleterre, le 24 mars 1952, demeurant à Polruan, Arbeadie Avenue, Banchory, Kincardineshire, AB31 4EL 8 Royaume-Uni.

3) Sont nommés Gérants B pour une durée indéterminée:

- Johan DEJANS, employé privé, né à Aarschot (Belgique), le 11 novembre 1966, demeurant professionnellement à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

- Erik VANDERKERKEN, employé privé, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 janvier 1964, demeurant professionnellement à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

4) L'adresse de la Société est fixée à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Böing, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 JUIN 2008. Relation: LAC / 2008 / 23286. - Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008078754/212/277.

(080089989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.